

<http://www.snetap-fsu.fr/Loi-d-orientation-l-avenir-a.html>



Loi d'orientation : l'avenir à reculons !

- Nos Actions - Archives - 2004-05 - Archives -

Date de mise en ligne : samedi 8 janvier 2005

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Si l'on devait juger le projet de loi d'orientation sur l'École à l'aune de son ambition éducative, nul doute que l'actuel ministre de l'Education Nationale serait promis au redoublement et à la signature d'un « contrat individuel de réussite éducative ». Car l'habileté politique déployée pour surfer sur les interrogations légitimes adressées à notre système éducatif et pour flatter les conservatismes frileux et les idéologues du retour à l'autorité trahit la vacuité d'un projet qui renonce à relever les défis économiques, sociaux et culturels posés à l'École en termes de qualifications et de développement des connaissances.

Alors que le projet de loi réaffirme les grands objectifs de la précédente loi de 1989 et vise à faire accéder un plus grand nombre d'élèves à l'enseignement supérieur, les mesures préconisées confortent contradictoirement les déterminismes sociaux et culturels par le renforcement de la sélectivité à tous les niveaux d'enseignement et par l'institutionnalisation de l'orientation précoce des individus vers la voie professionnelle et l'apprentissage. C'est une véritable École du Tri Social et Culturel qui fonde la philosophie du projet de M. Fillon : aux uns, le socle minimal de connaissances et de compétences attestant de leur future « employabilité », aux autres l'accès à une véritable culture. Comment ose-t-on dès lors invoquer les « valeurs fondatrices de la République » et plaider pour une École « plus juste, plus efficace et plus ouverte » ?

Comment peut-on aussi se prévaloir de « réformer » l'École en faisant l'impasse sur les causes mêmes de l'échec scolaire et en proposant des mesures propres à renforcer la mécanique de l'enfermement dans l'échec et l'exclusion ? Peut-on encore sérieusement vouloir dessiner les contours de l'École des vingt prochaines années en rayant la pédagogie de son vocabulaire et en renonçant à tout volontarisme dans la formation initiale et continue des maîtres ? Comment accorder un quelconque crédit à des mesures dont on sait déjà qu'elles ne pourront être financées qu'en redéployant des moyens existants au détriment une fois encore de la qualité générale du service public d'éducation ? Enfin comment accepterions-nous un Haut Conseil de l'Education dont la composition le subordonnera inévitablement aux injonctions politiques ?

L'enseignement agricole public, déjà en proie à une crise d'identité sans précédent dans son histoire et soumis à un étranglement financier programmé de ses moyens, ne trouvera pas davantage dans ce projet de loi une quelconque raison d'espérer dans l'avenir de la voie professionnelle initiale que l'on veut soumettre aux seuls besoins immédiats des entreprises et livrer à la concurrence de l'apprentissage.

L'École de Mr Fillon nous propose d'entrer dans le 21^{ème} siècle à reculons. Ce n'est pas de cette École frileuse et passéiste dont nous avons besoin aujourd'hui pour relever les défis de demain. Le SNETAP-[FSU](#) appelle donc tous les personnels de l'enseignement agricole public et du système éducatif à dénoncer ce projet de loi rétrograde et à s'y opposer. Il les appelle à se mobiliser afin d'obtenir du gouvernement les moyens nécessaires pour refaire de l'éducation une priorité nationale et répondre ainsi aux attentes des jeunes et de leurs familles.